L'Église serbe contre la loi sur le partenariat homosexuel

Le Synode épiscopal de l'Église orthodoxe serbe a exprimé sa position officielle sur un projet de loi en préparation sur le partenariat homosexuel.

La déclaration officielle du Synode, publiée le 25 mars 2021, précise :

« Le Synode épiscopal de l'Église orthodoxe serbe a présenté dans les temps impartis au gouvernement serbe ses remarques et son avis sur la proposition de loi sur les unions homosexuelles.

L'Église serbe considère le projet de loi susmentionné comme inacceptable : une majorité écrasante des décrets proposés sont en contradiction avec l'Évangile du Christ, avec l'expérience et l'usage de l'Église, dans lesquels le peuple serbe, de même que la civilisation européenne dans son ensemble, sont enracinés spirituellement et moralement.

Il est inadmissible d'assimiler les unions homosexuelles au mariage et à la famille, comme le fait le projet de loi, car l'union conjugale comme valeur chrétienne protégée par la loi se trouve ainsi en

position de discrimination. L'Église respecte la liberté que Dieu nous a donnée, elle comprend l'aspiration humaine à exprimer de différentes façons sa liberté.

Le Saint-Synode épiscopal admet la nécessité de certains droits personnels, du droit de propriété et d'autres droits pour les personnes concernées par ledit projet de loi, mais elle démontre que ces droits peuvent s'exercer dans le champ juridique de la République serbe par la voie administrative, sans toucher à la législation sur le mariage et la famille.

Le Saint-Synode épiscopal souligne qu'il accepte et prêche le dialogue comme unique et nécessaire moyen dans la recherche d'une solution sur les questions de société et, concrètement, sur cette question qui a suscité beaucoup d'inquiétudes.

Le Saint-Synode épiscopal a exprimé l'espoir que les arguments de l'Église orthodoxe serbe seraient pris en compte. »

Le projet de loi qui pourrait être prochainement présenté au parlement serbe, prévoit la régulation des questions soulevées par le droit de propriété entre partenaires LGBT. Il est précisé que l'adoption de cette loi ne consistera pas une reconnaissance officielle de la légitimité des unions homosexuelles. L'élaboration de cette loi a déjà suscité beaucoup d'inquiétude et divisé la société serbe, dans laquelle les représentations traditionnelles du mariage dominent.

Source: https://mospat.ru/fr/news/86900/